DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 FEVRIER 2010

Délibération n° 2010.02. 18.B

Demande de subventions : Programme de sensibilisation dans le domaine de l'eau et de la valorisation du site des sources de la Touvre

LE DIX HUIT FEVRIER DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au centre culturel de SAINT-SATURNIN suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 février 2010**

Secrétaire de séance : Didier LOUIS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Jean-François DAURE, André BONICHON

DELIBERATION
N° 2010.02. 18.B

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL	Rapporteur : Monsieur le Président

DEMANDE DE SUBVENTIONS : PROGRAMME DE SENSIBILISATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE LA VALORISATION DU SITE DES SOURCES DE LA TOUVRE

Dans le cadre de ses missions relatives à l'environnement et l'éco-conseil, le GrandAngoulême mène des actions tant en matière de sensibilisation dans le domaine de l'eau que de valorisation des milieux naturels. Celles-ci répondent pleinement aux objectifs du programme opérationnel du Fonds européen de développement régional - FEDER 2007-2013 de la région Poitou-Charentes et sont définies plus spécifiquement dans l'axe 2 « Préservation de l'environnement » et les mesures 3 (économies d'eau) et 4 (biodiversité).

Les deux projets proposés sont les suivants :

- Sensibilisation des usagers à la problématique de l'eau sur le territoire : comprendre les enjeux et agir dans une démarche d'éco-responsabilité. Le programme prévoit une démarche pédagogique et des visites de la station d'épuration, ainsi que la réalisation d'un livret de communication à destination des enfants.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION 2007/2011				
Dépenses	**HT**	**TTC**	**Recettes**	
Actions de sensibilisation Ecopôle	26 452,80 €	26 452,80 €	FEDER (40% du coût HT)	32 654,57 €
Programme pédagogique Ricochets	39 992,00 €	39 992,00 €		
Sensibilisation événementielle	2 310,21 €	2 310,21 €		
Coordination/diffusion d'outils pédagogiques	1 111.68 €	1 111,68 €		
Production d'outils pédagogiques	11 769,74 €	14 076,61 €	**GrandAngoulême**	51 288,73 €
TOTAL	**81 636,43 €**	**83 943,30 €**	**TOTAL**	**83 943,30 €**

- Mise en valeur des sources de la Touvre dans un but de sensibilisation du public à la biodiversité et à la nécessité de préservation de cette zone humide remarquable : création du sentier d'interprétation, intégration paysagère de la clôture du périmètre de protection immédiat du captage et communication autour du programme.

PLAN DE FINANCEMENT DU SENTIER D'INTERPRETATION DES SOURCES DE LA TOUVRE				
	Dépenses		**Recettes**	
	HT	**TTC**		
FONCTIONNEMENT				
Valorisation/communication				
Conception GrandAngoulême (*salaires*)	710,00 €	710,00 €	FEDER (40% montant HT)	1 070,37 €
Réalisation extérieure	1 965,93 €	2 351,25 €	GrandAngoulême	1 990,88 €
	2 675,93 €	**3 061,25 €**		**3 061,25 €**
INVESTISSEMENT				
Etudes	33 750,00 €	40 365 00 €	FEDER (40% montant HT)	33 042,89 €
Travaux	23 500,00 €	28 106,00 €	Région	15 061,50 €
Aménagement paysager	6 957,22 €	8 320,84 €	Département	4 930,00 €
Maçonnerie association d'insertion	18 400,00 €	18 400,00 €	FCTVA	11 888,91€
			GrandAngoulême	30 268,54 €
	82 607,22 €	**95 191,84 €**		**95 191,84 €**
TOTAL	**85 283,15 €**	**98 253,09 €**	**TOTAL**	**98 253,09 €**

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 15 janvier 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER les plans de financement prévisionnels ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions concernant les projets relatifs à la sensibilisation dans le domaine de l'eau et à la valorisation des sources de la Touvre notamment auprès de l'Europe, de l'Etat, de la région Poitou-Charentes et du département de la Charente.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **19 février 2010**	**Affiché le :** **22 février 2010**